

## Burundi : les avocats en grève pour protester contre l'arrestation d'une collègue

@rib News, 25/07/2011 â€“ Source AFP Les avocats du barreau burundais ont annoncÃ© une grÃ¨ve des prÃ©toires d'une semaine, lors d'une manifestation devant le palais de justice de Bujumbura lundi, en vue d'exiger la libÃ©ration d'une consÃ©rarrÃ©e et Ã©crouÃ©e pour "complicitÃ© d'espionnage". Me Bukuru, avocate des parties civiles dans le procÃ©s de Patrice Faye, un FranÃ§ais poursuivi pour viol sur des mineures au Burundi, a Ã©tÃ© arrÃ©tÃ©e "pour complicitÃ© d'espionnage et Ã©crouÃ©e le 15 juillet, pour avoir facilitÃ© une interview de ces jeunes filles par des journalistes franÃ§ais, a appris de sources judiciaires.

"Les avocats ont dÃ©cidÃ©, au cours d'une assemblÃ©e gÃ©nÃ©rale, de suspendre depuis aujourd'hui jusqu'Ã  vendredi toute participation aux audiences publiques au Burundi en signe de protestation et d'indignation face Ã  une justice qui torpille et persÃ©cute ses propres dÃ©fenseurs", a annoncÃ© Me Isidore Rufyikiri, bÃ©tonnier de l'ordre des avocats burundais. Une centaine d'avocats portant la toge et des pancartes oÃ¹ Ã©tait Ã©crit "LibÃ©rez Me Suzanne Bukuru", ont manifestÃ© silencieusement devant le palais de justice de Bujumbura pendant une heure lundi matin, a-t-on constatÃ© sur place. "Nous sommes ici pour manifester notre indignation, mais aussi notre soutien Ã  notre consÃ©rarrÃ©e et Ã©crouÃ©e de faÃ§on injuste et arbitraire, pour une infraction qui n'existe pas", a expliquÃ© le bÃ©tonnier. "Les avocats vont manifester devant le palais de justice chaque matin et cela jusqu'Ã  vendredi en signe de soutien Ã  Me Suzanne" Bukuru, a-t-il ajoutÃ©. Le porte-parole de la Cour suprÃªme du Burundi, Elie Batungwanayo, a dÃ©clarÃ© Ã  l'AFP lundi en fin d'aprÃ©s-midi que "la rÃ©action du barreau du Burundi est tout Ã  fait normale". "Si les avocats oÃ¹ dÃ©cidÃ© de manifester, c'est tant mieux car c'est un mode d'expression qui leur est reconnu par la loi, c'est un signe de solidaritÃ© avec leur collÃ©gue", a commentÃ© M. Batungwanayo. "Mais le ministÃ©re public a aussi fait son travail en dÃ©cidant d'arrÃªter Me Suzanne Bukuru, (...), et c'est le juge qui demain va se charger de dÃ©partager les deux parties", a-t-il ajoutÃ©. ContactÃ©s, plusieurs responsables du ministÃ©re de la Justice burundaise et du ministÃ©re public ont refusÃ© de s'exprimer sur le sujet. Il y a un mois, le procureur du tribunal de grande instance de Bujumbura avait requis 35 ans de prison Ã  l'encontre de Patrice Faye, au cours d'un procÃ©s Ã  huis clos. La cour a encore un mois avant de rendre son verdict.